

beaucoup que tout le processus soit considérablement amélioré au lieu d'être relégué à une période où, de toute évidence, personne ne compte sur la présence d'un grand nombre de députés.

Je ne désapprouve pas certaines des propositions de cet article. Il a été nécessaire, cependant, de proposer la suppression des quatre paragraphes concernant l'article 6 du Règlement, car les changements apportés font disparaître l'article actuel du Règlement. Cela ne fixe pas de nouvelles heures mais élimine celle que nous avons déjà au moyen de ces quatre nouveaux paragraphes.

A-t-on songé que l'heure des députés est devenue le moment de formuler à la Chambre de nouvelles idées et philosophies dont le gouvernement s'inspirerait éventuellement pour présenter des projets de loi? De but en blanc je ne trouve pas trop d'exemples de cela mais depuis que je siége ici au moins quatre ou cinq bills ont été acceptés. Comme l'a déclaré le préopinant, je suis disposé à admettre qu'en général cela n'a pas résulté d'un vote libre, mais ils ont été acceptés par le gouvernement et présentés de nouveau avec son appui. On devrait tenir compte de cela quand on propose des changements comme ceux-ci.

Le gouvernement espère, monsieur le président, s'il est permis d'espérer, que cela éliminera le problème de l'heure des députés qui se pose aux gouvernements depuis quatre ou cinq ans. Mais c'est un problème que les députés et le gouvernement devraient aborder en dehors des modifications au Règlement. Il existe dans d'autres pays des façons absolument différentes de présenter des mesures d'initiative parlementaire. Ils ont aussi des façons différentes de faire présenter des projets de loi d'intérêt public par de simples députés. Le gouvernement n'a peut-être pas assez songé à ce qu'il adviendra de certains aspects litigieux du programme législatif qui retiennent beaucoup l'attention et qui ont amorcé l'obstruction. Le gouvernement a peut-être trouvé un moyen de contourner le problème, mais d'ici quelques jours, mon avertissement se révélera exact et il faudra repenser cet article.

Je me suis entretenu avec diverses personnes d'après qui nous devrions être assez évolués pour avoir des heures régulières pour nos repas. Je n'ai entendu aucun député ministériel nous expliquer si, en examinant la question, on avait songé à engager le personnel nécessaire ou à aménager les installa-

tions voulues. J'ai entendu des députés affirmer qu'ils sont contre la mesure et qu'ils ne seront pas à la Chambre. Ils m'ont dit: «Quand mon whip m'avertira de venir à la Chambre des communes entre six et huit, je n'irai pas.» C'est bien beau, monsieur l'Orateur mais il me semble que ces membres du Parlement ont une responsabilité envers le Parlement. Ce n'est pas toujours le gouvernement qui prend la bonne décision. Des députés qui ont des opinions fermes devraient pouvoir les exprimer. J'avertis donc les intéressés—mais je suis sûr que mon avertissement tombe dans le vide—que cette mesure nous prépare des périodes de deux heures très intéressantes d'ici deux ou trois semaines, et nous verrons exactement ce qui arrivera.

M. le président: Le comité est-il prêt à se prononcer?

Des voix: Le vote!

(L'amendement de M. Peters est rejeté par 60 voix contre 12.)

• (8.20 p.m.)

M. Barnett: Apparemment, la plupart des membres du comité ne sont pas en faveur de l'amendement proposé par notre ami de Timiskaming, malgré la force persuasive de certains de ses arguments. Je me serais fait un plaisir de me joindre à lui pour formuler des arguments à cet égard, mais étant donné les arrangements généraux pris pour l'examen de ces propositions, il ne serait sans doute pas opportun de prendre trop de temps pour discuter l'un ou l'autre des aspects de ces changements proposés au Règlement.

Toutefois, j'estime qu'il y aurait lieu d'examiner le premier alinéa de l'ordre n° 15. J'ai l'impression—mais je suis sûr que le président du Conseil privé n'est pas prêt à l'admettre—que lui-même et ses collègues, lorsqu'ils ont envisagé pour la première fois la proposition visant à abolir l'heure du souper, cherchaient à offrir quelque chose à l'opposition afin de compenser la proposition visant à réduire le nombre de jours des séances en comité des subsides et l'autre mesure restreignant le débat dans des circonstances spéciales, qui sera probablement adoptée sous une forme ou une autre. Il est évident que si c'était là l'intention...

L'hon. M. McIlraith: L'honorable député me permettrait-il de poser une question? Ne